

permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes ont recommandé que le Canada devienne membre à part entière de l'O.E.A.

Depuis 1972, le Canada a acquis le statut d'observateur permanent à l'O.E.A. et il participe activement aux travaux d'un certain nombre de ses organismes spécialisés. Grâce à ce statut, les représentants canadiens peuvent assister aux réunions des organes politiques de l'O.E.A. (l'Assemblée générale, les réunions consultatives des ministres des Affaires étrangères et les conseils permanents), mais ils sont exclus de leurs délibérations. Ce statut prive aussi le Canada de l'occasion de participer aux travaux importants de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de les appuyer. Autre fait tout aussi important sinon plus: le statut d'observateur, comme son nom l'indique, empêche le Canada de contribuer aux efforts visant à réformer et renforcer l'O.E.A. et le système interaméricain dont elle est une des principales composantes.

Nul doute que l'O.E.A. doit devenir plus efficace. C'est une opinion largement répandue en Amérique latine, comme l'ont confirmé les visites du sous-comité dans dix-huit pays de la région. La guerre entre la Grande-Bretagne et l'Argentine n'a servi qu'à mettre en relief les doutes et la méfiance de l'Amérique latine à l'endroit de la plus ancienne des organisations régionales. Pour sa part, le sous-comité a pleinement fait ressortir les problèmes et les faiblesses de l'O.E.A., à un tel point d'ailleurs, qu'il a conclu: "L'efficacité actuelle des l'Organisation des États américains ne suffit pas en elle-même à justifier l'adhésion du Canada."

Malheureusement, les détracteurs habituels de l'O.E.A., y compris un certain nombre d'éditorialistes, ont interrompu leur lecture de notre rapport après cette conclusion. Il n'ont pas pris la peine d'étudier et de peser les deux arguments les plus probants en faveur de l'adhésion du Canada.

Arguments pour l'adhésion du Canada

D'abord, quelles que soient ses faiblesses, si l'O.E.A. n'existait pas, il faudrait créer un organisme semblable. Il est nécessaire d'avoir une organisation régionale dotée de vastes responsabilités. Les problèmes particuliers des relations interaméricaines ne sauraient être abordés comme il se doit au niveau bilatéral ou international. L'O.N.U. est déjà surchargée et son efficacité peut être mise en doute tout autant que celle de l'O.E.A. D'autre part, les institutions régionales et locales spécialisées, si valables soient-elles, ne disposent pas du mandat ni des ressources voulues pour s'attaquer aux problèmes qui pourraient et devraient être confiés à l'O.E.A. Bref, l'O.E.A. est un maillon indispensable de la chaîne des relations internationales.

Il est toujours possible que l'O.E.A. conserve son efficacité marginale encore longtemps. Dans ces circonstances, on pourrait difficilement justifier que le Canada devienne membre à part entière. Mais cela m'amène au deuxième argument en faveur de l'adhésion du Canada. Il est tout à fait possible de faire de l'O.E.A. une institution régionale plus efficace, mais il faudra à cette fin surmonter des obstacles considérables. Je crois, comme la